

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
24 mars 2016

Date d'affichage  
24 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.**

Absents : **Thierry BESSON, Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Colette PERNET.**

Représentés : **Noémie GIROD par Sandrine LE GUERN, Jean-Pierre HAQUELLE par Denis FENAT, Patrick VANET par Gérard KESTLER.**

**Madame Dominique STEVENOT** a été nommée secrétaire

Objet : **CONVENTION AVEC UN APICULTEUR POUR LA CRÉATION D'UN RUCHER COMMUNAL**

N° de délibération : **2016\_03\_31\_20**

Rapporteur : **Denis FENAT**

Dans le cadre de sa politique de développement durable et sa démarche éco-responsable, la Ville de Fagnières étudie depuis deux ans l'installation d'un rucher communal pour promouvoir et défendre l'importance du rôle pollinisateur des abeilles.

Deux espaces ont été retenus, à savoir : les parcelles AS 107 et AC 81, terrains privés, situés à Fagnières.

Des apiculteurs locaux se sont mobilisés pour aider la collectivité à mettre en œuvre le projet et l'un d'entre eux est favorable à aider la commune à créer un rucher communal. Cet apiculteur participera également à faire découvrir bénévolement cette activité auprès de la population de Fagnières tout en assurant la gestion.

#### CONSIDERANT :

- que le développement de l'apiculture à Fagnières contribue à la préservation de la biodiversité et des ressources,
- qu'il est nécessaire de fixer les conditions de mise à disposition du domaine public communal en lien avec l'installation de ce type d'équipement,
- que les premiers emplacements consentis concernent les parcelles AS 107 et AC 81 ; cette liste sera révisée au fil de l'évolution du partenariat,
- que cette convention est proposée pour une durée d'une année, reconductible tacitement par périodes d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans,
- que la mise à disposition du terrain est consentie à Frédéric Musset à titre gracieux, pour y pratiquer une activité apicole

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable de la commission cadre de vie, développement durable et aménagement en date du 17 mars 2016,

**OUI l'exposé qui précède,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec Frédéric Musset, apiculteur, ainsi que tous les documents administratifs à venir.

**Résultat du vote :**

- Voix pour : 20
- Voix contre : 0
- Abstention : 3

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

**Le maire,**

**Alain BIAUX**

le Maire



**Alain BIAUX**

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 07/04/2016 à 10:17:40  
Référence : 28d23751f1e753f83a40b939bb8e252809f8f479